

Axes analytiques pour une Comptabilité Carbone Analytique

Il est obligatoire de diviser les émissions par axe analytique pertinent (site, activité, équipe, fournisseur, client...) pour la réalisation d'un plan de transition à l'échelle de responsables de l'organisation.

Il peut être nécessaire de diviser les émissions selon différents axes analytiques afin de responsabiliser chaque partie prenante (responsable d'équipe, dirigeant, client, fournisseur), sur les émissions de GES dont il est responsable et des vulnérabilités face aux enjeux énergie-climat induits. Tout axe analytique non sélectionné doit être justifié.



Ces axes analytiques peuvent provenir de plan analytique, de catégorisation de produit ou de projet dans des fichiers provenant d'outils métier, de structure interne non officielle de l'organisation ou bien de différenciation physique (site, ligne de production...).

Voici une liste (non exhaustive) des axes analytiques :

- Les activités de l'entreprise,
- Les sites physiques,
- L'organisation juridique (filiales, franchisés)
- L'organisation humaine (équipes, collaborateurs),
- Les projets,
- Les fournisseurs,
- Les clients,
- Les produits ou services achetés
- Les produits ou services vendus

Seules les émissions pertinentes selon les axes analytiques sélectionnés doivent être divisées par axe analytique. Par exemple, seules les émissions concernant les achats seront divisées par fournisseur.
